



QBE Europe SA/NV

Cœur Défense – Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Cœur Défense – Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE cedex dont le siège social est situé 37 boulevard du Régent - 1000 Bruxelles - BELGIQUE, attestons que :

NEODYME
6 rue de la Douzillere
37300 JOUE LES TOURS

a souscrit auprès de notre compagnie tant pour son compte que pour celui de :

NEODYME BREIZH SIREN 828052274

- un contrat d'assurance de RC Professionnelle / RC Exploitation sous le n° **094 0013875**
- à effet du **01/07/2022**
- période de validité de la présente attestation : **du 01/07/2022 au 30/06/2023**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Bureau d'études / Ingénierie, assistance technique et formation, dans les domaines des risques industriels, de l'environnement et de la sécurité / santé.
Accompagnement des industriels et des collectivités dans leurs démarches liées à la sécurité de leur personnel ou du public qu'ils peuvent accueillir.
- Expertise réglementaire
- Conseil / études (réalisation des dossiers réglementaires et assistance / analyse des contraintes administratives et réglementaires)
- Formation :
 - . sécurité industrielle et gestion des risques,
 - . santé sécurité,
 - . environnement.



LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile 10,000,000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<p>RC PROFESSIONNELLE</p> <p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus</p> <p>dont</p> <p>Immatériels non consécutifs</p>	<p>2,000,000 € par année d'assurance</p> <p>2,000,000 € par année d'assurance</p>
<p>RC EXPLOITATION</p> <p>Tous dommages confondus</p> <p>dont :</p> <p>1. Dommages corporels</p> <p>1.1. dont recours en faute inexcusable</p> <p>2. Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>3. Vol par préposés</p> <p>4. Dommages immatériels non consécutifs</p> <p>5. Atteintes à l'environnement</p> <p>6. Biens confiés</p>	<p>10,000,000 € par année d'assurance</p> <p>10,000,000 € par sinistre</p> <p>3,500,000 € par année d'assurance</p> <p>3,000,000 € par sinistre</p> <p>30,000 € par sinistre</p> <p>1,000,000 € par sinistre</p> <p>1,000,000 € par année d'assurance</p> <p>100,000 € par sinistre</p>

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait l'engager en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère

Fait à la Défense le 6 juillet 2022